MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 12 août 2025

Dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) : 3 semaines seulement après le début de la vaccination plus de 70 % des bovins déjà vaccinés

Six semaines après la confirmation d'un premier foyer, détecté le 29 juin en Savoie, 74 foyers ont été recensés, sur deux départements : Savoie et Haute-Savoie, répartis dans 39 élevages[1]. Depuis le 22 juillet, la zone réglementée n'a pas évolué, ce qui traduit une absence de propagation de la maladie et témoigne de l'efficacité de la stratégie sanitaire mise en place.

Les chiffres remontés par les vétérinaires font état d'un taux de vaccination dans la zone vaccinale dépassant les 70 % des bovins concernés. Les opérations ayant démarré le 18 juillet, et la protection vaccinale étant effective 21 jours après injection, l'immunisation des bovins de la zone commence à se mettre en place.

Ces tendances confortent le ministère dans les orientations prises depuis le début de la crise, et validées par le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) réuni le 16 juillet. Pour rappel, les trois piliers retenus pour lutter contre la DNC sont : la restriction des mouvements d'animaux, la vaccination des bovins de la zone réglementée, ainsi qu'un dépeuplement de l'ensemble des bovins infectés. **L'objectif demeure l'éradication rapide et totale de la maladie.**

Pour assurer le soutien des éleveurs ayant connu un dépeuplement, l'État a mis en place le versement d'un premier acompte. Plus de 1,2 million d'euros ont d'ores et déjà été versés.

Les services du ministère poursuivent leur dialogue avec les parties prenantes afin de trouver des solutions pragmatiques aux difficultés que rencontrent les professionnels sur le terrain, notamment pour permettre le maintien le plus possible des activités d'élevage et assurer le bien-être des animaux situés dans la zone réglementée.

« Je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des professionnels du monde de l'élevage et les vétérinaires, ainsi que les services de l'État, mobilisés face à la dermatose nodulaire contagieuse. La rapidité du déploiement de la vaccination est un succès collectif et montre l'engagement de tous pour parvenir à éradiquer la maladie. Je me réjouis d'observer, pour la première fois, une baisse sensible du nombre de foyers détectés. Malgré ces résultats encourageants, il ne nous faut pas baisser la garde ; nous devons rester pleinement mobilisés. »
Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

[1] *Le décompte des foyers fonctionne par groupement d'animaux présents sur un même site, considéré comme isolé des autres. Ainsi, un même élevage peut compter plusieurs groupes distincts, car sans contact entre eux, et donc plusieurs foyers.*